

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2023_24

Pour : 27
Contre :
Abstention :

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Allocation pour achat de fournitures scolaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer pour l'année scolaire 2023/2024 une allocation pour achat de fournitures scolaires de 40.00 € (quarante euros) aux enfants dont les parents sont domiciliés dans la commune, fréquentant un établissement d'enseignement de la sixième à la terminale.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal, article 65131.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX — M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

DEL2023_25

Pour : 27
Contre :
Abstention :

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Répartition des frais de scolarité des écoles accueillant des enfants des Communes extérieures

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2022 fixant le montant de la redevance scolaire concernant les enfants des communes extérieures fréquentant les écoles de Vermelles pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur la proposition de Monsieur le Maire.

Décide de fixer pour l'année scolaire 2023/2024 à 125 euros (cent vingt-cinq euros) par an et par enfant le montant de la redevance scolaire concernant les élèves des Communes extérieures fréquentant les écoles de la Ville de Vermelles.

Le Conseil Municipal s'engage à prendre en charge dans la limite de la participation fixée ci-dessus, la dépense correspondant aux redevances qui lui sont réclamées pour les enfants de Vermelles scolarisés dans les écoles maternelles et primaires des communes extérieures, sous réserve de l'avis favorable à la dérogation.

Cette redevance ne sera pas recouvrée en cas de réciprocité entre les communes.

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Le Maire,
Alain DE CARRION



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2023_26

Pour : 27
Contre :
Abstention :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.



Objet : Approbation du règlement intérieur de la cantine et de la garderie périscolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Adopte les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie périscolaire applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Le Maire,
Alain DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

DEL2023_27

Pour : 27
Contre :
Abstention :

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Bourse sportive, culturelle et de loisirs

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 juin 2022 décidant la mise en place d'une bourse culturelle et de loisirs.

Le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année scolaire 2023/2024 à 25.00 € le montant de la bourse sportive, culturelle et de loisirs allouée à chaque enfant vermellois de moins de 17 ans fréquentant une association de Vermelles ou d'une autre commune ou un conservatoire. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal, article 65131.

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Le Maire,
Alain DE CARRION



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEL2023_28

Pour : 27
Contre :
Abstention :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICALET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Modification statutaire de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane – compétence facultative «actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par arrêté du 15 novembre 2018, le Préfet a approuvé l'ensemble des compétences facultatives de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, dont notamment la compétence « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire ».

Il est proposé de compléter cette compétence par l'action suivante : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire ».

Par délibération du 7 mars 2023, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue de compléter les actions au titre de la compétence facultative : « actions en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire » par l'item suivant : « favoriser la coopération et mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques du territoire ».

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane telle que reprise ci-dessus.



Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Décide d'approuver, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 7 mars 2023, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEL2023_29

Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Colonies de vacances – Changement de séjour

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2023 approuvant l'organisation de 3 séjours colonies de vacances durant l'été 2023.

Suite à l'annulation d'un séjour en raison du manque de participants, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide le changement du séjour Loisirs aquatiques en Vendée remplacé par le séjour Aqualiss en Vendée ou Vendée Sensation, au même tarif.

Le reste de la délibération du 10 mars 2023 est sans changement.

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Le Maire,
Alain DE CARRION



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVVIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

DEL2023_30

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Convention relative au protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rappel à l'ordre est un dispositif de prévention de la délinquance consistant en une injection verbale adressée par le Maire dans le cadre de son pouvoir de police et de ses compétences en matière de prévention de la délinquance prévus notamment aux articles L 132-11 et L 132-42 du Code de la Sécurité intérieure.

Cette procédure s'applique aux faits portant atteinte au bon ordre, à la sureté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention à passer avec le Procureur de la République et dont les objectifs sont :

- d'adapter localement et de manière uniforme la procédure de rappel à l'ordre par les Maires qui désirent la mettre en place sur leur commune,
- garantir, au travers d'une information réciproque une cohérence et une harmonie entre l'action de la Mairie et celle du parquet de Béthune en matière de prévention de la délinquance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, autorise la signature de la convention relative au protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre sur le ressort du Tribunal judiciaire de Béthune.

Le Maire,
Alain DE CARRION

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEL2023_31

Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Création de deux emplois en Contrat Parcours Emploi Compétences

Monsieur le Maire rappelle la circulaire du 11 janvier 2018 relative au Parcours Emploi Compétences et au Fonds d'inclusion de l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi et propose au Conseil municipal de créer 2 emplois PEC aux services techniques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer deux emplois en Contrat Parcours Emploi Compétences à raison de 20 heures hebdomadaires et pour une durée de 12 mois.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les démarches nécessaires avec Pôle Emploi et signer les documents s'y rapportant.

Signale que les crédits sont inscrits au Budget communal, article 64162.

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Le Maire,
Alain DE CARRION




Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL2023_32

Pour : 27
Contre :
Abstention :

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Dissolution de l'association « Le Comité Historique »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la dissolution de l'association «Le Comité Historique ».

Conformément aux statuts de l'association, l'actif est reversé à la commune de Vermelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la somme de 235.19 €, remis par chèque à la commune par le Comité Historique suite à la dissolution de celui-ci.

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Le Maire,
Alain DE CARRION



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à l'Espace Mandela, sous la présidence d'Alain DE CARRION, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'eux le deux courant.

PRESENTS : M. Alain DE CARRION – Mme Nathalie LIMEUX --- M. Patrice FRERE - Mme Karine FLAHAUT – M. Yves CALLAUX - Mme Nathalie DUFOUR - Mme Patricia SALMON – M. Gérard ACTHERGAL - Mme Francyne FRANCOIS - M. DECEUNINCK Jérémy - M. Eric VERDEZ – Mme Jennifer CATANZARO – HANNA ELIAS – M. BOCQUILLON Jean-Paul - M. Pascal MASSE – M. Vincent PENNEQUIN – Mme Christine PICAVET-POLBRAT – M. Christophe PECQUEUR – M. Vincent LANGLET – Mme Annabelle BIESOLT – M. Arnaud GUISLAIN – M. Daniel FAYEULLE - Mme Sylvie CRETON – M. CARPENTIER Pierre - Mme Colette LENNE

EXCUSES : Alain DEGUERRE qui a donné procuration à Patricia SALMON
Christine LENNE qui a donné procuration à Colette LENNE
Anne HERIPRET qui a donné procuration à Nathalie LIMEUX

DEL2023_33

Pour : 27
Contre :
Abstention :

Monsieur Jérémy DECEUNINCK a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique – Reconduction

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2021 décidant une aide financière de 50.00 € aux habitants de la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire cette opération en 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire pour 2023 et les années à venir l'aide financière de 50.00 € aux habitants de la commune pour l'achat d'un vélo à assistance électrique dans les mêmes conditions prévues dans la délibération du 18 juin 2021.

Le secrétaire de séance,
Jérémy DECEUNINCK



Le Maire,
Alain DE CARRION



Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13 juin 2023
Et de la publication le 13 juin 2023